



N° de résolution
ou annotation

2025-06-125

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

10 JUIN 2025

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 10 juin 2025 à la salle de conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Monsieur Etienne Brunet, maire, informe l’assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19 h.

1. OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

- Étaient présents les membres du conseil suivants :
- Madame Marie-Eve Boutin, au poste 3
 - Monsieur Xavier Sanchez, au poste 4
 - Madame Mylène Therrien, au poste 5
 - Madame Patricia Venessa Lafrenière, au poste 6

Les postes de conseillers aux sièges 1 et 2 sont vacants.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d’adopter l’ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2025
- 3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Résiliation de la résolution numéro 2021-06-152 sur le vote par correspondance pour les élections générales de 2025
- 4.2 Octroi de contrat pour le soutien technologique aux fins de confection et de révision de la liste électorale et autres processus électoraux pour les élections générales de 2025

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Comptes à payer du mois de mai 2025

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Embauche du candidat numéro 03-0069 au poste de pompier recrue

7 TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Demande d’appui Ville de Saint-Philippe
- 7.2 Poteau de luminaire de rue – 7, rue Place de l’Église

8 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 8.1 Octroi de contrat pour les services professionnels en domotique pour le nouveau complexe municipal
- 8.2 Nomination d’un membre suppléant pour le CCU
- 8.3 Demande de dérogation mineure 2025-70003 au 220, route Édouard-VII



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

10 JUIN 2025

8.4 Nomination des membres pour le comité de sélection des
œuvres d’art du complexe municipal

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Intégration des alarmes du poste de relevage PP2 sur la rue
Principale

10 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Amendement à la politique de reconnaissance de l’action
bénévole numéro PL-AD-48
- 10.2 Dépôt du bilan sur la politique familiale 2022-2024
- 10.3 Concours photo pour le calendrier municipal

11 BIBLIOTHÈQUE

11.1 Dépôt de la certification 2024-2025 de la Bibliothèque St-
Jacques

12 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

12.1 Demande de soutien financier pour un projet structurant
d’habitation pour aînés à St-Cyprien-de-Napierville

13 INFORMATIONS AUX CITOYENS

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 PROCHAINE RENCONTRE (8 juillet 2025)

16 CLÔTURE DE LA SÉANCE

❧ ❧ ❧ ❧



N° de résolution
ou annotation

2025-06-126

2025-06-127

2025-06-128

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

10 JUIN 2025

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2025

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le lundi 5 mai 2025, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 05-05-2025 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

3.2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 13 mai 2025, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13-05-2025 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Résiliation de la résolution numéro 2021-06-152 sur le vote par correspondance pour les élections générales de 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), dans la mesure où est en vigueur un règlement pris en vertu de l'article 582.1, toute municipalité peut prévoir que toute personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée peut, sur demande, exercer son droit de vote par correspondance conformément aux dispositions du règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur avait adopté en juin 2021, la résolution numéro 2021-06-152 prévoyant la possibilité pour les électeurs non domiciliés de voter par correspondance;

CONSIDÉRANT QUE, tant qu'elle n'est pas résiliée, cette résolution vaut aux fins de tout scrutin tenu par la suite;

CONSIDÉRANT la lourdeur administrative et les ressources humaines et financières importantes requises pour la gestion du vote par correspondance;

CONSIDÉRANT le faible nombre d'électeurs non domiciliés inscrits;

CONSIDÉRANT la complexité de la procédure pour ces électeurs;

CONSIDÉRANT le taux élevé de rejets des bulletins de vote en raison du non-respect des formalités;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

10 JUIN 2025

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière-trésorière et présidente d'élections, madame Isabelle Arcoite;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

DE RÉSILIER la résolution numéro 2021-06-152 permettant d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin, y compris lors d'un scrutin référendaire.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Élections Québec et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2025-06-129

4.2. Octroi de contrat pour le soutien technologique aux fins de confection et de révision de la liste électorale et autres processus électoraux pour les élections générales de 2025

CONSIDÉRANT les élections générales de novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité requiert une assistance afin de confectionner et réviser la liste électorale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité requiert une assistance pour les jours de vote par anticipation et de scrutin afin d'enregistrer les votes de façon numérique et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Innovision+ offre des services professionnels en soutien technologiques pour les officiers d'élection;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par Innovision+ au montant de 4267.15 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget de l'exercice courant et sera couverte par le fonds d'élections;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer un contrat de soutien technologique de la municipalité pour les élections générales 2025 à Innovision+ au montant de 4267.15 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre du 12 mai 2025 présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

2025-06-130

5.1. Comptes à payer du mois de mai 2025

Il est proposé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer du mois de mai 2025, au montant total de 358 905.84 \$ réparti comme suit :

- 182 706.07 \$ en dépenses de fonctionnement;
- 86 742.58 \$ en masse salariale tout département confondu;
- 89 457.19 \$ en dépenses d'investissement;



N° de résolution
ou annotation

2025-06-131

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

10 JUIN 2025

Tels que présentés en pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. **Embauche du candidat numéro 03-0069 au poste de pompier recrue**

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie (SSI) est toujours en appel de candidatures pour assurer une meilleure couverture des heures de garde et des appels généraux;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SSI a reçu une candidature spontanée;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie recommande, suivant l’entrevue, l’embauche du candidat au sein du service;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D’ENTÉRINER l’embauche du candidat numéro 03-0069 au poste de pompier recrue du service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur;

D’AUTORISER l’inscription de l’employé et le paiement de celle-ci à la formation de premier-répondant 3, pour une mise à niveau, dès que possible;

QUE la date d’entrée en poste soit fixée au 16 juin 2025;

QUE l’employé intègre son poste au salaire prévu pour le titre de l’emploi selon l’échelle salariale actuellement en vigueur pour l’année courante;

QUE l’employé soit soumis à une période de probation d’une durée d’une année calendrier.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. **Demande d’appui Ville de Saint-Philippe**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe projette d’adopter un amendement à son règlement de circulation afin de prohiber le passage des véhicules lourds sur la route Edouard-VII, entre la montée Monette et la Ville de La Prairie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports demande l’appui des autres municipalités concernées par cette modification;

CONSIDÉRANT QU’une vérification des impacts potentiels a été faite auprès de l’entreprise exploitant la carrière au 47, route Edouard-VII;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents d’appuyer la demande de la Ville de Saint-Philippe dans son projet d’amender son règlement de circulation afin de prohiber la circulation des camions lourds sur la route Edouard-VII, au nord de la montée Monette.

ADOPTÉE



N° de résolution

2025-06-133

2025-06-134

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

10 JUIN 2025

7.2. Poteau de luminaire de rue – 7, rue Place de l'Église

CONSIDÉRANT l'état de dégradation du poteau du luminaire de rue de la municipalité situé devant la propriété du 7, place de l'Église;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires de l'immeuble concerné;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sont d'accord à ce que le luminaire de rue soit installé temporairement sur leur poteau privé d'alimentation électrique;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents de retirer le poteau de luminaire de rue devant le 7, place de l'Église, et d'autoriser la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, à signer pour et au nom de la municipalité, une entente d'utilisation temporaire du poteau privé d'alimentation électrique du même immeuble et d'autoriser le paiement de la dépense en services électriques pour les travaux.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1. Octroi de contrat pour les services professionnels en domotique pour le nouveau complexe municipal

CONSIDÉRANT la construction du complexe municipal autorisée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau complexe municipal devra être équipé d'un service de domotique pour la tenue des séances, ainsi que pour les fonctionnalités des salles de réception et de réunion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit être accompagnée d'une firme spécialisée dans l'équipement de domotique pour procéder à la rédaction des plans et devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà travaillé avec Technologies Domo+ pour la détermination des besoins et la production des estimés budgétaires nécessaires au programme de subvention PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est couverte par le PRACIM;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en domotique du complexe municipal à Technologies Domo+ inc. au montant de 21 600.00 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission no SE-1734 jointe aux pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le paiement des déboursés du projet jusqu'à concurrence du montant de la soumission;

DE COMPTABILISER les dépenses au poste budgétaire du projet, soit le 23 08000 721;

DE FINANCER les dépenses avec l'aide financière du PRACIM, ainsi que le règlement d'emprunt numéro RE-305 pour le solde résiduel;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, madame Isabelle Arcoite, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents relatifs au contrat de services avec Technologies Domo+ inc.



N° de résolution
ou annotation

2025-06-135

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

10 JUIN 2025

ADOPTÉE

8.2. Nomination d'un membre suppléant pour le CCU

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro UR-1000;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement, le Conseil peut nommer jusqu'à deux membres substitués;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel de candidatures pour des membres substitués;

CONSIDÉRANT QUE seulement une personne a démontré son intérêt;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'entériner la nomination au comité consultatif d'urbanisme de Mme Francine Gingras comme membre substitut.

ADOPTÉE

2025-06-136

8.3. Demande de dérogation mineure 2025-70003 au 220, route Édouard-VII

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2025-70003 visant le lot 6 522 900, où se situe la résidence du 220, route Édouard-VII et visant la subdivision d'un lot d'une superficie de 2442 mètres carrés alors que la réglementation prévoit une superficie minimale de 2500 mètres carrés pour les lots dans la zone visée pour l'usage d'habitation unifamiliale;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement préparé par Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre (dossier 24611, minute 14225);

CONSIDÉRANT que la demande favorise la densification en zone agricole allant ainsi à l'encontre de certaines orientations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une démarche peut être entreprise auprès de la CPTAQ afin d'effectuer le lotissement conformément à la réglementation et qu'il n'y a donc pas forcément de préjudice causé par la réglementation;

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 mai 2025;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu MAJORITAIREMENT par les membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2025-70003 tel que présentée et relative à la subdivision du lot 6 522 900, visant la création d'un lot d'une superficie de 2442 mètres carrés au lieu de 2500 mètres carrés.

Poste	Nom	Vote
Conseillère siège 3	Marie-Eve Boutin	Contre
Conseiller siège 4	Xavier Sanchez	Contre
Conseillère siège 5	Mylène Therrien	Pour
Conseillère siège 6	Patricia Venessa Lafrenière	Pour
Maire	Étienne Brunet	Pour

ADOPTÉE



N° de résolution

2025-06-137

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

10 JUIN 2025

8.4. Nomination des membres pour le comité de sélection des
œuvres d'art du complexe municipal

CONSIDÉRANT la construction du complexe municipal autorisée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau complexe municipal est assujetti à la *Politique d'intégration des arts et à l'architecture des bâtiments et des sites gouvernementaux publics*;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit qu'environ 1% du budget de construction doit être réservé pour l'intégration d'une œuvre d'art, lequel est couvert par la subvention PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'intégration des œuvres d'arts comprend plusieurs étapes s'échelonnant sur plus d'un an, dont la première consiste en la formation d'un comité;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être composé de représentants du ministère de la Culture et des Communications, et pour la municipalité, d'un représentant du propriétaire, d'un représentant des architectes et d'au moins un représentant des usagers;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de former le comité de sélection des œuvres d'arts comme suit :

Nom	Fonction
Isabelle Arcoite	Représentante du propriétaire
Catherine Yelle	Représentante des architectes
Marie-Ève Boutin	Représentante des usagers
Denis Gauthier	Représentant des usagers

ADOPTÉE

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Intégration des alarmes du poste de relevage PP2 sur la
rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire intégrer à son système de télésurveillance les alarmes en lien avec le fonctionnement des pompes au poste de relevage PP2 sur la rue Principale afin d'opérer une surveillance en continu et de pouvoir intervenir plus rapidement en cas de problème;

CONSIDÉRANT QU'une soumission à cet effet a été demandée à l'entreprise Groupe LML Ltée;

CONSIDÉRANT la spécialisation de l'entreprise Groupe LML Ltée pour ce type d'intervention et sa connaissance des installations de traitement des eaux usées de la Municipalité;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le mandat d'intégration au système de télésurveillance du poste de relevage PP2 sur la rue Principale à l'entreprise Groupe LML Ltée au montant forfaitaire de 1208.60 \$ avant taxes, conformément à la soumission numéro AS05056 présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-06-138



N° de résolution

2025-06-139

10.1. Amendement à la politique de reconnaissance de l’action bénévole numéro PL-AD-48

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le 19 décembre 2023, une politique de reconnaissance de l’action bénévole;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a pour objectif de définir les différentes formes d’engagement social et de mettre en place des mesures de reconnaissance de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU’il est lieu d’apporter des amendements à cette politique afin de prendre en considération l’évolution de l’action bénévole jacqueminoise des dernières années;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d’adopter la politique numéro PL-AD-48 amendée telle que présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2025-06-140

10.2. Dépôt du bilan sur la politique familiale 2022-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait adopté, le 5 octobre 2021, la politique familiale 2022-2024 et son plan d’action;

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale 2022-2024 prévoyait un plan d’action très ambitieux de 54 actions à réaliser en trois ans, sur 10 axes centraux ciblés par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l’échéancier de réalisation s’est terminé en décembre 2024;

CONSÉQUEMMENT, la greffière-trésorière dépose séance tenante, le bilan sur la politique familiale 2022-2024 où la municipalité peut être fière d’avoir réalisé pas moins de 40 de ces actions, soit presque 75% des objectifs fixés en 2021.

ADOPTÉE

2025-06-141

10.3. Concours photo pour le calendrier municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité produit annuellement, depuis 2022, un calendrier municipal distribué à chaque porte du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre de l’avant le talent de ses citoyens et citoyennes et la beauté de son territoire dans cet outil;

CONSIDÉRANT QUE pour l’édition 2026, la municipalité souhaite organiser un concours de photos pour trouver les photos qui seront utilisées à chaque page du calendrier;

CONSIDÉRANT QUE pour favoriser la participation et reconnaître le talent de ses citoyens et citoyennes, le conseil municipal souhaite offrir un prix pour chaque dépositaire d’une photo retenue pour le calendrier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite aussi encourager les entreprises locales et le commerce de proximité;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d’offrir aux 13 personnes ayant soumis les photos retenues pour le calendrier 2026, une carte-cadeau de 25\$ du Marché le Mineur.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

10 JUIN 2025

ADOPTÉE

11. BIBLIOTHÈQUE

2025-06-142

11.1. Dépôt de la certification 2024-2025 de la Bibliothèque St-Jacques

La greffière-trésorière dépose séance tenante la certification 2024-2025 de BiblioQUALITÉ où la Bibliothèque St-Jacques a obtenu, pour la première fois de son histoire, le ruban 5 sur une possibilité de 5 pour ses efforts d'investissements dans les services de la bibliothèque.

Le programme BiblioQUALITÉ vise à reconnaître, sur une base objective et durable, les efforts d'investissements qui sont faits dans les bibliothèques publiques par chaque municipalité membre de l'ABPQ ou d'un Réseau BIBLIO régional participant.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

2025-06-143

12.1. Demande de soutien financier pour un projet structurant d'habitation pour aînés à St-Cyprien-de-Napierville

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL Havre des Sages situé à St-Cyprien-de-Napierville souhaite développer un projet d'habitation pour aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite entreprendre une phase de consultation citoyenne, ainsi que les étapes préparatoires du projet;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à leur besoin, l'OBNL sollicite une participation financière de 1000 \$ des municipalités participantes;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer un don au montant de 200 \$ à l'OBNL Havre des Sages pour le projet d'habitation pour aînés.

ADOPTÉE

13. INFORMATIONS AUX CITOYENS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h17

Questions dans la salle.

Fin de la période de questions : 20h11

15. PROCHAINE RENCONTRE (8 juillet 2025)

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2025-06-144

16.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 20h12.

ADOPTÉE

Étienne Brunet, maire

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière